

## Plan sanitaire COVID19

### Salle de danse Michel Vrignaud

8 x 12m - R+1

#### Zones de dégagement :

1,5m x 12m, au Nord et au Sud.  
1,5m x 8m à l'Est et à l'Ouest.

#### Zone de sécurité :

1,5m x 8m à l'ouest :

Zone sans contact :

5m x 7,5m 

Distanciation :

1,70 dans la longueur

1,50 dans la largeur

(législation = >1m)

**Jauge max** : 24 élèves ●

Jauge retenue : 20 élèves

#### Consignes :

Port du masque dans les parties communes et en zone de sécurité.

Dépose des effets personnels en zone de sécurité.

Lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie.

Aucun contact dans la zone de danse et respect des points de placement.

Merci.

